

PPL Vélique

Monsieur le Président,

Madame la rapporteure,

Chers collègues,

Avec plusieurs collègues parlementaires notamment des places portuaires Françaises, j'ai co-signé cette proposition de loi pour accompagner le développement certes mais d'abord pour permettre l'existence même de la marine marchande française à voile.

Car il y a danger.

Paradoxalement, ce qui se fait aujourd'hui de plus décarboné en matière de transport maritime, à savoir des navires à propulsion principale à la voile, sont aussi les grands oubliés des mesures incitatives nationales et européennes pour décarboner les échanges...

Résultat, nous avons une flotte marchande qui se décarbone progressivement par des investissements colossaux et de fortes aides publiques Françaises et Européennes, et nous avons une filière nouvelle, vertueuse car déjà décarbonée qui est menacée de disparition alors même que chacun s'accorde à dire qu'elle est prometteuse.

Cette PPL veut mettre un terme à ces paradoxes.

Cette proposition de loi ne vient pas dire que la décarbonation du transport maritime passerait uniquement par le vélique, sauf à défendre la décroissance considérable des échanges commerciaux internationaux...

Elle ne vient pas dire non plus, qu'il suffirait de mettre une voile sur un navire pour bénéficier des aides contenues dans cette PPL...

Elle vient en revanche donner des outils indispensables pour aider cette filière française de la marine marchande à la voile à vivre et à se développer.

Une filière que je connais bien pour notamment avoir travaillé dans le cadre d'une mission parlementaire sur la décarbonation du transport maritime. Et que j'apprécie pour avoir participé à l'essor de l'armateur vélique TOWT que j'accompagne depuis sa création au Havre.

Nous sommes bien en présence d'une filière maritime, industrielle et émergente, en s'appuyant sur un savoir-faire Français déjà actif et mis en valeur dans certaines compagnies de voilier-cargos...

Cette proposition de loi encourage le développement de cette filière en adaptant le dispositif de sur-amortissement vert.

Elle inclut le transport vélique dans les certificats d'économie d'énergie et développe des aides financières pour dynamiser le secteur avec un fonds dédié financé par le marché carbone européen.

Enfin, elle met en place un régime fiscal particulier pour le transport vélique tout en garantissant un financement compensatoire pour l'Etat.

Et bien entendu, elle vient définir le navire à propulsion vélique principal et auxiliaire.

Je vous invite donc à la voter sans trop la dénaturer en cherchant par certains amendements à vouloir lui assigner des ambitions qui dépassent largement ses possibilités.

Si nous n'aidons pas la filière vélique à se donner un avenir, elle n'en aura pas.